



# CONDUITE A TENIR POUR UN TRANSPORT URGENT D'ÉCHANTILLON BIOLOGIQUE AU LABORATOIRE AU DEPART DE THOUARS, PARTHENAY OU BRESSUIRE

URG-MO-001  
Version : 10

Ce document décrit la conduite à tenir pour toute demande urgente de transport des échantillons biologiques des sites de Thouars, Parthenay et Bressuire **vers le laboratoire de Faye-L'Abbesse en dehors des horaires programmés de ramassage des échantillons**. Il s'adresse à tous les services prescripteurs des sites de Thouars, Parthenay et Bressuire.

## MATERIEL

- URG-EN-004 Bon de transport urgent d'échantillons biologiques au départ de Thouars, Parthenay et Bressuire
- Mallette de transport et collier de serrage
- Eutectiques conservés au réfrigérateur (**et non au congélateur**)

## METHODE

### ➤ RECOMMANDATIONS

Les échantillons biologiques sont transportés selon la réglementation en vigueur en respectant le dispositif de triple emballage garantissant la sécurité des personnels et des échantillons. Du 1er mai au 30 septembre, placer des eutectiques réfrigérés dans la mallette.

En cas d'incident pendant le transport, il est tenu d'avertir en urgence le responsable du laboratoire au 05 49 68 30 55 pour la conduite à tenir (voir PRE-MO-051).

### ➤ MODE OPERATOIRE

En dehors des horaires programmés de ramassage des prélèvements décrits dans les documents :

- PRE-IT-008 (Parthenay)
- PRE-IT-007 (Orangers Parthenay, Allonneau, CEGGID et CSAPA Bressuire)
- PRE-IT-010 (Thouars)

Les services demandeurs contacteront :

- 1- **La régulation des transports (poste 1365) de 8h à 18h30 du lundi au vendredi** .

*Attention le transport d'échantillons ne sera possible que si l'ambulance est vide ou si l'identité du patient transporté est la même que celui des échantillons.*

- 2- **L'astreinte CHNDS (poste 7632 ou 06 10 44 23 50) de 21h à 7h du lundi au vendredi, les Week-ends et jours fériés 24h/24**

L'ambulancier collecte les échantillons dans une mallette dédiée scellée et identifiée UN 3373, de préférence au CSNP ou sur demande spécifique dans le service de soins. **Un bon de transport** (URG-EN-004) lui est remis, signé du prescripteur.

- 3- **En dehors de ces horaires et uniquement en cas d'extrême urgence, contacter l'administrateur de garde du CHNDS.**